

tivement aux naufrages, aux marins dénués de ressources et aux accidents en mer ; enfin il est receveur d'épaves et surveillant des gardiens de quais dans la province de Québec.

Son personnel d'employés se compose de M<sup>r</sup> L. A. Blanchet, comptable et sous-préposé à l'engagement des matelots ; M<sup>r</sup> G. D. O'Farrell et M<sup>r</sup> Alphonse Hamel, commis ; M<sup>r</sup> N. Fitzhenry, garde-magasin et garde-quai. Les ateliers sont sous la direction de M<sup>r</sup> O. J. Samson, maître-charpentier, et de M<sup>r</sup> G. Vézina, maître-forgeron de navires. Les usines à gaz sont sous le contrôle de M<sup>r</sup> G. Bélanger, mécanicien.

M. Gregory fait rapport que les personnes qui sont sous ses ordres ont, comme toujours, rempli leurs devoirs d'une manière irréprochable.

Les steamers que l'agent a eus à sa disposition pour faire le service dans le district ont été l'*Alert* et un remorqueur qu'on a nolisé pendant l'absence de l'*Alert* lorsque c'était nécessaire. Le steamer du gouvernement, *La Canadienne*, fut chargé d'avitailer les stations en aval de la Pointe-des-Monts, et le steamer *Alert* les stations comprises entre la Pointe-des-Monts et Québec. Le 14 juin 1894, le *Druid* devint disponible et remplaça l'*Alert*. Ce dernier steamer, ayant été jugé impropre à faire le service dans le golfe, fut désarmé.

Le service des phares entre Québec et Montréal, pendant l'absence de l'*Alert*, a été fait par un steamer à fret et à passagers, par chemin de fer et par un remorqueur.

L'inspection des phares avitaillés ar le steamer *La Canadienne*, au printemps, a été faite par le capitaine McElhinney ; celle des phares avitaillés en automne, par M<sup>r</sup> H. Harty, inspecteur des feux en amont de Montréal, et celle des phares avitaillés par le steamer *Alert*, par M. Blanchet, comptable à Québec.

Cette division compte 153 feux et 116 stations, 8 phares-flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur, 9 stations de bombes explosives, 2 sifflets de brume et 9 cornets de brume à vapeur aux stations de feux, 10 bouées à gaz, dont 4 sont pourvues de cloches, un certain nombre de bouées-barils en bois entretenues directement par le ministère, et 59 balises pour guider les navires le jour.

#### NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AMÉLIORATIONS (SERVICE DES PHARES ET SIGNAUX DE BRUME).

##### *Cap au Saumon.*

Le phare et le bâtiment du cornet de brume du Cap au Saumon, dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, ont été terminés, et l'on a commencé à s'en servir le 13 septembre dernier.

Le bâtiment du signal de brume se trouve tout près du cap, qui, à cet endroit, s'élève à une hauteur de 33 pieds presque perpendiculairement. Le phare et l'habitation sont situés au nord-ouest de ce bâtiment. Les murs en sont blancs. Le toit de l'habitation n'est pas peinturé. La lanterne en fer surmontant la tour est peinturée en rouge. La hauteur du phare à partir de sa base jusqu'à la girouette de la lanterne est de 46 pieds.

Le feu sera blanc et tournant ; il y aura un intervalle de 15 secondes entre les points d'intensité des jets de lumière. Le feu s'élèvera à 77 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et devra être visible à une distance de 14 milles de tous les points du